



Blonay, le 31 mars 2023

Préavis N° 04-2023 concernant la rénovation complète du terrain de football principal « B » de Praz-Dagoud et la mise en place d'un arrosage automatique des terrains « A » et « B », pour un montant de CHF 760'000.-

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 28 mars 2023 présidée par Monsieur Yves Filippozzi, président.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

vu le préavis N° 04-2023,

où les commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

a accepté l'amendement de la Municipalité à la majorité (61 oui, 0 voix contraire et 9 abstentions), les conclusions du préavis municipal, à savoir :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football « B » principal de Praz-Dagoud, à Saint-Légier, et la mise en place d'un arrosage automatique **sur les terrains « A » et « B »** du même site ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de **20 ans**;

a accepté à la majorité (60 oui, 3 voix contraires et 7 abstentions), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- d'accorder à la Municipalité un montant de CHF 760'000.- pour la rénovation complète du terrain de football « B » de Praz-Dagoud, à Saint-Légier, et la mise en place d'un arrosage automatique sur les terrains « A » et « B » du même site
- d'autoriser la Municipalité à percevoir les éventuelles subventions ;
- de financer le montant de CHF 760'000.- (brut) par recours à l'emprunt si nécessaire ;
- d'amortir l'investissement sur une durée de 20 ans.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 28 mars 2023.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Yves Filippozzi



La secrétaire

Ariane Wunder